



COP 24 : une conférence déterminante dont Washington reste partie prenante



C'est une COP cruciale : les modalités d'application de l'Accord de Paris et le rehaussement des ambitions doivent être décidés, mi-décembre, à Katowice en Pologne. Où la participation des Etats-Unis s'exercera « as usual », assure-t-on au ministère des Affaires étrangères.

La date d'ouverture de la 24ème conférence des parties à la convention climat a été avancée d'un jour (au 2 décembre) et il n'est pas exclu que la négociation se prolonge au-delà du 14 décembre. La COP 24 qu'accueille Katowice (Pologne), haut lieu de l'activité charbonnière, « est la plus importante depuis la COP 21 de 2015 en termes d'enjeux : on doit y adopter les règles précises de mise en œuvre de l'Accord de Paris 1 , relever les ambitions des Etats et accélérer l'action », pose Brigitte Collet, ambassadrice française pour les négociations internationales sur le climat, lors d'une conférence organisée le 5 novembre par le Comité 21. Entré en vigueur en novembre 2016 1 , « l'accord de Paris nous oblige déjà », souligne la diplomate. La prochaine COP se prépare « dans un contexte où le sentiment d'urgence est exacerbé par le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). »

Une référence rivée aux 2°C

Pour autant, l'ambassadrice mentionne toujours l'objectif d'un réchauffement plafonné à 2° C en 2100 (par rapport à l'ère préindustrielle), alors que le rapport spécial publié le 8 octobre par le GIEC met en évidence l'intérêt de le contenir à 1,5°C en termes d'impacts physiques (hausse du niveau des mers, fréquence et intensité des événements extrêmes ...), sanitaires, économiques et sociaux. Pour sa prédécesseure, Laurence Tubiana, « il est encore possible de limiter le réchauffement à 1,5°C. On sait ce qu'il faut faire et on en a les moyens, financiers, techniques, humains. »

www.environnement-magazine.fr

Pays : France

Dynamisme : 1



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Sur la majoration des engagements des Etats attendue en 2020 2 , Brigitte Collet insiste sur le rôle des « grands émetteurs ». « L'Union européenne doit en être », assure-t-elle, sans plus de précision sur les objectifs et échéances en débat au sein des 28 Etats-membres.

Différenciation, pas bifurcation

Mais elle n'élude pas le « désaccord de fond » sur la différenciation. Rappelant le principe des « responsabilités communes mais différenciées » inscrit dans la Convention cadre sur le climat de 1992, l'Accord de Paris prévoit des niveaux d'effort modulés selon la responsabilité historique des pays dans le dérèglement climatique et leur niveau de richesse. La France dit « oui à la différenciation, non à la bifurcation » de l'ensemble des pays en développement, parmi lesquels figurent la Chine, le Brésil et l'Inde. Cette catégorie compte « des pays qui ont de grandes capacités et devraient se plier au régime commun ». Une position partagée par les Etats-Unis, qui ne pourront formellement exprimer qu'en 2019 leur intention de retrait de l'Accord de Paris, dont ils resteront partie au moins jusqu'en novembre 2020. Voire au-delà, « à condition que les règles d'application de l'accord leur conviennent ».

Brigitte Collet exprime sa confiance dans le transfert du Nord vers le Sud de 100 milliards de dollars par an, de 2020 à 2025, sachant que l'enjeu porte plus largement sur « la réorientation des flux financiers vers l'économie sobre en carbone ». Du côté des entreprises, « il faudra plus investir et désinvestir » des énergies fossiles, estime-t-elle.

1 : L'accord était alors ratifié par 55 Etats représentant 55 % de la population mondiale. La ratification concerne aujourd'hui 182 pays auxquels s'ajoute l'Union européenne.

2 : Ceux pris à Paris mèneraient à une hausse de plus de 3°C d'ici la fin du siècle.

Brigitte Collet / DR Flickr